



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

18.COM

ICPRCP/12/18.COM/1
Paris, mai 2012
Original français

Distribution limitée

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL
POUR LA PROMOTION DU RETOUR DE BIENS CULTURELS
À LEUR PAYS D'ORIGINE OU DE LEUR RESTITUTION
EN CAS D'APPROPRIATION ILLÉGALE**

**Dix-huitième session
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II
22 juin 2012**

Point 1 de l'ordre du jour provisoire : Élection d'un(e) président(e), de quatre vice-président(e)(s) et d'un rapporteur du Comité intergouvernemental

Décision requise : paragraphe 3

1. Comme prévu dans le Règlement intérieur du Comité (article 5.1), le Comité élit un président, quatre vice-présidents, et un rapporteur, qui constituent son Bureau ; le Comité procède à l'élection d'un nouveau Bureau chaque fois que sa composition est modifiée par la Conférence générale.
2. Lors de la 36^e Conférence générale de l'UNESCO (octobre-novembre 2011), la composition du Comité a été modifiée consécutivement à l'élection de nouveaux membres¹.
3. Le Comité intergouvernemental souhaitera peut-être adopter la résolution suivante :

PROJET DE RECOMMANDATION 18.COM 1

Le Comité intergouvernemental,

1. Élit *** (nom/État membre) *Président(e) du Comité intergouvernemental ;*
2. Élit *** (nom/ État membre) *Rapporteur du Comité intergouvernemental;*
3. Élit *** (État membre), *** (État membre), *** (État membre) et *** (État membre) *vice-président(e)s du Comité intergouvernemental.*

¹ Document 36C/Résolutions, point 018 et document ICPRCP/12/18.COM/INF.2.